



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٥٤٦ +٥٤٧٥٥٥٩٤٦ | ٥٧٥٨٥٣ | ٢٤٨٧٥٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ainsi, les entreprises d'investissement européennes pourront conclure des transactions à la Bourse de Casablanca sans être dans l'obligation d'en assurer la transparence post-marché à travers un *APA (Approved Publication Arrangement)*¹.

Il est à noter que cette évaluation est le fruit d'une coopération fructueuse entre les différents marchés boursiers évalués, leurs autorités de régulation ainsi que les autorités compétentes de l'Union Européenne et l'ESMA.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

www.ammc.ma

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: danial.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31

¹ « Approved publication arrangement » ou « Dispositif de publication agréé » : personne autorisée en vertu des dispositions de la directive MIFIDII à fournir un service de publication de rapports de négociation pour le compte d'entreprises d'investissement